

REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet :

COTE	REQUÉRANT
8.4.1	Denise Brouillard
8.4.2	Normand Léo Beaudet
8.4.3	Lucie Massé (Action Environnement Basses-Laurentides)
8.4.4	Pascal Bergeron (Environnement Vert Plus)
8.4.5	Sylvie Clermont
8.4.6	Alexandre Richard

23 octobre 2023

Bruno Dupré

PR8.4.1 Requête de consultation publique ou de médiation

De : Denise Brouillard [REDACTED]

Envoyé : 16 octobre 2023 15:37

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demande de la tenue d'une consultation publique du BAPE dans le cadre du projet d'Énergir et de WM de Sainte-Sophie

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Saint-Jérôme, le 16 octobre 2023

Monsieur Benoit Charrette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande de la tenue d'une consultation publique du BAPE dans le cadre du projet d'Énergir et de WM de Sainte-Sophie

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous demander d'autoriser qu'une consultation publique du BAPE soit instituée pour le projet d'Énergir et de WM de Sainte-Sophie afin que les citoyens et citoyennes de la région puissent avoir toute l'information et puissent faire entendre leurs préoccupations.

Je suis particulièrement inquiète des impacts de ce projet sur les milieux humides et sur le couvert forestier. La région des Laurentides est championne pour la perte des milieux humides selon des données du ministère de l'Environnement. Or ces milieux humides sont d'un apport essentiel au maintien de la biodiversité, à la qualité des eaux et à la lutte aux changements climatiques. Je suis résidente des Laurentides depuis plus de 40 ans et je suis à même de constater ces pertes dans ma qualité de vie. Que resterait-il pour nos petits-enfants ?

Les impacts du projet seront nombreux : changements au niveau de la qualité du sol, perturbations des eaux souterraines et de neuf cours d'eaux, mortalité des poissons, déboisement, pertes et changements dans la structure des habitats de la faune terrestre dont pour plusieurs espèces d'oiseaux, etc.

Je me questionne sur nécessité de ce projet. Si les matières organiques étaient toutes détournées du lieu d'enfouissement et composter, ce projet n'aurait pas de raison d'être. D'autant plus, qu'actuellement, dans les installations de WM, les biogaz sont acheminés à l'usiner Rolland.

Une consultation du BAPE permettrait de faire toute la lumière sur ce projet.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et je vous prie d'accepter l'expression de mes meilleurs sentiments.

Denise Brouillard

[REDACTED]

PR8.4.2 Requête de consultation
publique ou de médiation

16 Octobre 2023

Un BAPE demandé pour le projet ÉNERGIR / WM-Ste-Sophie

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur Benoit Charrette

Ministre de l'Environnement du Québec

Monsieur, je vous demande par la présente qu'une enquête et qu'une consultation publique du BAPE soient instituées pour le projet en titre.

Ceci afin qu'une information complète et pertinente sur les impacts environnementaux et les enjeux sociaux-économiques soient mis en lumière. Ce qui ne fut pas le cas lors de la séance d'information du 3 octobre organisée par le BAPE en faveur de l'initiateur ÉNERGIR mais sans la présence de personnes représentant le ministère de l'Environnement, la santé publique ou même WM-Ste-Sophie auquel l'initiateur s'est référé à quelques reprises pour expliquer son incapacité à répondre à des questions de la salle.

La présentation positive de l'initiateur, bien que légitime, a révélé plusieurs lacunes entre autres sur la concordance du projet avec le décret de près de 20 millions de tonnes de déchets obtenu en 2020 par WM pour son mégadépotoir de Ste-Sophie. Autres lacunes préoccupantes, celles sur l'origine, la qualité et les volumes de GNR ainsi que l'occultation presque complète du gazoduc existant qui alimente une usine locale, importante en terme d'emplois.

Merci de l'attention

Normand Léo Beaudet, écocitoyen membre de la CAER – Coalition Alerte à l'Enfouissement Rivièr-du-Nord.



Ci-joint, une Lettre Ouverte du 27 septembre 2022, initiée par la CAER et adressée au gouvernement de la CAQ et au ministre de l'Environnement de la part de 11 groupes environnementaux qui réclament un BAPE pour ce projet.

27 SEPTEMBRE 2022

**LETTRE OUVERTE AU GOUVERNEMENT ET AU MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (Version corrigée du 16 octobre 2023)**

MÉGADÉPOTOIR DE SAINTE-SOPHIE

**LA CAQ DOIT CESSER D'Y GÉNÉRER DU MÉTHANE
ET SOUMETTRE SON PROJET AU BAPE SANS DÉLAI**

Le projet CAQ-WASTE MANAGEMENT-ENERGIR d'utiliser, pour encore 20 ans, la matière organique afin de générer du méthane au mégadépotoir WM de Ste-Sophie doit cesser. Un BAPE s'impose pour ce projet !

Ce méthane de dépotoir n'a rien de naturel. Il est "fabriqué", il est le produit de la négligence et de la déresponsabilisation du gouvernement à ne pas détourner la matière organique de l'enfouissement. C'est aussi et surtout, un puissant et nocif gaz à effet de serre, dont le pouvoir de réchauffement est 81,2 fois plus élevé que le CO₂ sur 20 ans.

Balayer sous le tapis, ce n'est pas une solution !

Le méga-enfouissement pêle-mêle est une pratique extrêmement polluante et se situe plus près d'un écocide, d'ailleurs très lucratif pour l'enfouisseur privé, que d'une solution écologique à la gestion des déchets.

Au lieu d'enfouissement technique (LET) de Ste-Sophie, cette pratique a déjà causé de graves problèmes d'eau potable à la ville de Ste-Anne-des-Plaines ainsi qu'au Centre de détention situé en aval, plus au sud. C'est une réelle menace pour les importants aquifères environnants.

Ce site, improvisé en 1964, n'a jamais été évalué pour recevoir ce projet CAQ -WM d'en faire la poubelle du Québec d'ici 2040 avec plus de 40 millions de tonnes de déchets enfermés dans des géomembranes dont la garantie est de moins de 25 ans. De l'aveu même du promoteur, lors du BAPE 2020 sur le LET de Ste-Sophie, il n'existe aucun système de détection des fuites sous ces membranes. **Cette "technologie" n'a d'ailleurs pas été retenue comme une solution viable par le BAPE générique 2021 (déchets ultimes).**

Si l'urgence sanitaire du gouvernement était **le détournement de la matière organique de l'enfouissement**, les agrandissements de mégadépotoirs ne seraient aucunement nécessaires. Ce détournement favoriserait l'indispensable virage écologique de la gestion des matières résiduelles et une véritable économie circulaire, sociale et locale pourrait se déployer.

VIVEMENT UN BAPE !

Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord – N Léo Beaudet

Co-signataires :

Action Environnement Basses-Laurentides - L Massé

AQLPA - A Bélisle

Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal - V Marchione

Eau Secours - R Pétrin

Fondation Rivières - A Bélanger

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets - K Ménard

Mouvement d'action régional en environnement - S Clermont

Regroupement des organismes environnementaux en énergie - ROEE

Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec - K Massam

SOS Forêt lac Jérôme - A Beauvais



De : lucie masse [REDACTED]

Envoyé : 17 octobre 2023 09:02

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Projet Énergir/Waste Management -Ste-Sophie - Action Environnement Basses-Laurentides demande la tenue d'un BAPE

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel et Sainte-Sophie par Énergir

17 octobre 2023

Projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel

**Un BAPE est demandé concernant le projet
ÉNERGIR / Waste Management - Ste-Sophie**

Ministre de l'Environnement du Québec M. Benoit Charette
Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R

5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous demandons une enquête et une consultation publique du BAPE au sujet du projet Énergir/Waste Management à Ste-Sophie.

Il importe qu'une information complète, exacte et transparente sur les impacts à la santé et à l'environnement ainsi que sur les enjeux sociaux-économiques de la population des Laurentides, dont vous êtes le ministre responsable, soient mis en lumière et communiqués aux citoyens.

Il nous apparaît que des personnes présentes à la séance d'information du 3 octobre, organisée par le BAPE, n'ont pas reçu une information complète aux questions de la salle en raison de l'absence de représentant-es du ministère de l'Environnement, de la santé publique et de WM-Ste-Sophie.

De plus, nous constatons des lacunes préoccupantes sur l'origine, la qualité et les volumes de GNR ainsi que sur le presque silence à propos d'un gazoduc existant qui alimente une usine locale importante en terme d'emplois.

Nous vous remercions.

Au nom d'Action Environnement Basses-Laurentides

Lucie Massé, porte-parole

Courriel [REDACTED]

PR8.4.4 Requête de consultation publique ou de médiation

De : Environnement Vert Plus <environnement.vert.plus@gmail.com>

Envoyé : 17 octobre 2023 15:47

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demande de BAPE

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

16 Octobre 2023

Un BAPE demandé pour le projet ÉNERGIR / WM-Ste-Sophie

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur Benoit Charrette

Ministre de l'Environnement du Québec

Monsieur, je vous demande par la présente qu'une enquête et qu'une consultation publique du BAPE soient instituées pour le projet en titre.

Ceci afin qu'une information complète et pertinente sur les impacts environnementaux et les enjeux sociaux-économiques soient mis en lumière. Ce qui ne fut pas le cas lors de la séance d'information du 3 octobre organisée par le BAPE en faveur de l'initiateur ÉNERGIR mais sans la présence de personnes représentant le ministère de l'Environnement, la santé publique ou même WM-Ste-Sophie auquel l'initiateur s'est référé à quelques reprises pour expliquer son incapacité à répondre à des questions de la salle.

La présentation positive de l'initiateur, bien que légitime, a révélé plusieurs lacunes entre autres sur la concordance du projet avec le décret de près de 20 millions de tonnes de déchets obtenu en 2020 par WM pour son mégadépotoir de Ste-Sophie. Autres lacunes préoccupantes, celles sur l'origine, la qualité et les volumes de GNR ainsi que l'occultation

presque complète du gazoduc existant qui alimente une usine locale, importante en terme d'emplois.

Merci de l'attention,

Pascal Bergeron
Porte-parole, Environnement Vert Plus
Par téléphone : 581.886.1189 *** pas de textos ***
environnementvertplus.org
706C boul. Perron est, Maria, QC, G0C 1Y0

Prendre note que j'utilise dorénavant l'adresse environnement.vert.plus@gmail.com pour toutes les correspondances relatives aux affaires environnementales. Je ne reçois plus les courriels de l'adresse comm.evp@gmail.com, même si ça ne génère aucun rebond.

"Il faut pouvoir reconnaître que les choses sont sans espoir, et pourtant être déterminé à les changer"

- Francis Scott Fitzgerald, La Fêlure (The Crack-Up), 1936

PR8.4.5 Requête de consultation publique ou de médiation

De : sylvie clermont [REDACTED]

Envoyé : 18 octobre 2023 20:12

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demande de BAPE pour le projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de gazoduc TQM à Mirable

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Mon nom est Sylvie Clermont et je suis citoyenne de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Je m'implique au niveau de la protection de l'environnement en participant à différents groupes.

J'ai pris connaissance du projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de gazoduc TQM à Mirabel.

Je suis consciente de l'énorme problématique que représente l'émission de méthane dans les sites d'enfouissement.

Je suis consciente aussi du danger potentiel de ce gaz à effet de serre puissant, qu'est la méthane.

Son détournement et son utilisation afin d'éviter qu'il ne se retrouve dans l'atmosphère est une solution qu'il faut étudier..

Ce qui m'inquiète dans cet énorme projet est la destructions des terres agricoles, des milieux naturels et des milieux humides qui seront nécessaires pour faire le raccord sur une longueur de 11 km.

À mon avis cela mérite la mise en place d'un BAPE pour s'assurer que ce projet soit la seule et meilleure solution possible, et ce dans les conditions les plus optimales pour éviter la destruction inutile de notre environnement.

Les cibles de la COP15 sont hautement importantes à atteindre d'ici 2030 et la destruction de chaque hectare de terres agricoles, de milieux naturels et de milieux humides nous en éloigne grandement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande,

Sylvie Clermont

Citoyenne de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

PR8.4.6 Requête de consultation
publique ou de médiation

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675,boul.René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Objet : Demande d'audiences publiques, projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel

L'Assomption le 18 Octobre 2023

Monsieur le ministre,

Suite à la consultation des documents concernant le projet, je sollicite la tenue d'audiences publiques.

Énergir en partenariat avec d'autres partenaires d'affaires s'apprêtent à construire et raccorder une conduite de gaz naturel renouvelable (gnr) généré via un passif environnemental enfouis à Sainte-Sophie actuellement géré par Waste Management vers un réseau de distribution de gaz de schiste nord-américain.

Les instances gouvernementales ainsi que les citoyens ne doivent pas perdre de vue que l'injection de gaz naturel issue d'un gisement de sols fortement contaminé dit "renouvelable" en provenance d'un site d'enfouissement qui sera raccordé à même un réseau existant de distribution de gaz de schiste issue de la fracturation hydraulique ont engendré et engendreront des impacts et effets cumulatifs qui n'ont pas de frontières.

Afin d'assurer ce "mode opératoire de renouvellement gazier" nous tous, citoyens, sont les principaux instigateurs-co-concepteurs de ce passif environnemental jusqu'ici légué aux générations subséquente.

De par notre mode de vie tributaire de nos choix de consommation nécessitant par défaut un haut quanta d'énergie , nous constatons que nous appuyons via la consommation et la mise en marché du gaz tant renouvelable que non-renouvelable ce modus operandi qui, face à l'état de la situation ne pourra se poursuivre encore bien longtemps.

Monsieur le ministre, injecter une petite quantité de gaz naturel renouvelable dans un réseau de gaz de schiste assurera la poursuite de ce mode de distribution énergétique dont les impacts et effets hors de la zone d'étude sont difficile et fastidieux à comptabiliser pour les citoyens, le peu de temps dont nous disposons pour agir face au dérèglement climatique couplé à un débordement des ressources affectées à l'élaboration de solutions de recharge exemptes d'intérêt ciblé permettant d'assurer des choix socio-environnementaux impartiaux et optimaux constituent, sans s'y limiter des enjeux socio-économique tant pour le présent projet que pour d'autres à venir.

Sous toutes réserves, suite à une étude préliminaire, la poursuite de ce modus operandi en résulterait l'élaboration d'une fausse solution "à apparence renouvelable" entre autre , nous constatons que le choix du nom "gaz naturel renouvelable " (gnr) que nous avons donné à cette amalgame gazeux semble indirectement appuyer et valoriser de par son qualificatif de "naturel" et "renouvelable" notre acte

collectif de perpétuation de l'enfouissement définitif de matière résiduelle non-triée facilement détectable lors des premières étapes du cycle de vie du "gnr" en question.

L'utilisation projeté de ce gaz issue du gisement de Sainte-Sophie contribuera, en plus des impacts et effets de la construction de la conduite projetée, à une génération de pécule excédentaire dont les impacts et effets subis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone d'étude initiale n'ont pas été internalisé.

En effet, très difficile pour nous, des néophytes économiques, de prédire les impacts projeté du pécule excédentaire. Notre expérience nous enseigne que la mise en œuvre de la traçabilité des impacts et des effets de utilisation du pécule est fastidieuse et souvent incomplète, elle ne permet pas nécessairement une valorisation justifiée des ressources humaines. Nous croyons qu'il vaut mieux mettre en œuvre le principe de précaution en comparant exhaustivement différentes solutions de rechanges avant d'aller de l'avant les yeux fermé tel que proposé par le promoteur dans le présent projet. Bien que la valorisation du gaz est justifiable, le projet tel que proposé par le promoteur ne l'est pas.

Calculer l'empreinte carbone ainsi que les impacts et effets sociaux et environnementaux du "gnr" en intégrant une approche de cycle de vie complète incluant les impacts et effets sur nos mœurs nous fera fort probablement changer d'idée quant à son appellation d'origine.

Nous constatons que le dit "gnr" issue des sites d'enfouissement est "renouvelable" tant que nous perpétuons "l'acte de jeter" sans tenir compte de la 2e loi de la thermodynamique tout en fermant volontairement les yeux concernant les impacts et effets "hors zone" dont certains d'entre eux ne sont même pas encore connu.

De plus, le "gnr" issue des matières résiduelles enfouies au site de Sainte-Sophie constitue un passif environnemental qui nous est actuellement légué et nous sommes face à des choix collectifs majeurs d'intérêt local dont les impacts et effets peuvent être une opportunité de bénéfice pour l'ensemble de la biodiversité du globe.

Un des enjeux dont nous avons choisi de porter à votre attention est l'enjeu relatif à la subsidiarité énergétique du gisement sous une approche d'évaluation des impacts et effets globaux.

Par subsidiarité énergétique, nous référons à la façon dont les occupants du territoire aspirent valoriser ce gisement local historiquement "alimenté" et "nourris" en majeure partie par des intervenants externes. Par impacts et effets globaux nous référons à l'ensemble des impacts et effets de nos choix collectifs sur l'ensemble de la planète terre.

Nous observons entre-autre que la zone d'étude déposé par le promoteur est beaucoup trop restreinte et que l'étude d'impact est axé sur les impacts de la construction tel que proposé sans solution de recharge préalable à la justification.

Nous avons aussi observé que le "bloc d'énergie" post-enfouissement issue du site du gisement de Sainte-Sophie n'a pas été préalablement offert à la population subissant les impacts et effets du site au quotidien, c'est à dire tous les québécois et plus particulièrement ceux qui occupent les lieux à proximité du gisement gazier.

Ici, le captage projeté par Waste Management ou tout autre entité intergénérationnelle à venir n'est pas remise en question, le passif collectivement généré et enfouis dont nous avons tous participé à l'enfouissement doit être valorisé, sur ce point c'est clair et unanime, vaut mieux valoriser le gisement plutôt que le brûler en torchère, c'est évident.

Par contre, notre algorithme biologique collectif a détecté une problématique ou une "apparence de faille" concernant le séquençage des demandes d'autorisation déposé au registre des évaluations environnementales.

Demander une autorisation pour construire une conduite de gazoduc avant de consulter les citoyens concernant l'utilisation éventuelle d'une énergie locale qu'ils ont eux-même participer à enfouir est l'équivalent de : "mettre la charrue avant les bœufs" ou de :"vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué sans le consentement préalable de la communauté".

Collectivement, cette façon de faire ne semble pas respecter les principes de base d'un développement durable, monsieur le ministre, nous ne sommes pas à l'époque coloniale , la société a évolué , nous sommes actuellement en réconciliation avec les premières nations qui nous ont partagé leurs mode de vie durable en partageant leurs savoir-être ainsi que leurs savoir-faire ancestraux nous offrant l'opportunité de choisir collectivement l'utilisation d'un faible quanta d'énergie pour s'épanouir et ce, en tout respect de la capacité de support des écosystème.

Indéniablement, nous pouvons constater que nous sommes partie intégrante d'une société responsable d'un passif environnementale sans précédent. Cette société qui semble généralement motivé par une sorte d'appât du gain systémique tente actuellement de substituer les énergie non-renouvelable par de l'énergie renouvelable sans tenir compte au préalable des opportunités de réduction à la source. Ce mode opératoire court-circuite et ce, à une cadence assourdissante l'élaboration des solutions de recharges viables à long terme.

Avant d'en arriver à une réconciliation avec les premières nations, nous proposons une réconciliation avec nous-même. Afin d'en arriver à une entente globale, il faut impérativement que nous débutions par l'acceptation de l'état de la situation, pour ensuite cheminer , en se responsabilisant ,en admettant nos failles, en assumant nos erreurs en vue de réaliser collectivement un changement convivial de nos comportements délétère.

Injecter le gaz issue de notre passif collectif douteux sans tenir compte de l'ensemble des impacts et effets projeté , incluant les effets sociaux ne fait pas de sens. Le choix de la séquence d'autorisation ne concorde définitivement pas avec les principes du développement durable.

Par la présente, nous ne prétendons pas détenir de réponse, mais pour l'instant, à la lumière des documents déposé par le promoteur au moins un demi-minot de questions.

Il est inévitable que pour un projet d'une telle envergure, l'ensemble des occupants du territoire Québécois obtiennent le droit de s'informer concernant les impacts et effets du projet pour ensuite poser des questions et s'exprimer en vue de l'application choisie de leurs devoirs collectifs.

Ci-bas une série de questions préliminaires afin d'aider à l'élaboration des enjeux :

Q1-Avec cette énergie concentré à Sainte-Sophie, que pouvons-nous collectivement choisir de faire ?

Q2-Quel patrimoine immatériel et matériel voulons-nous léguer aux prochaines générations ?

Q3-Préférons-nous léguer un patrimoine immatériel nécessitant un faible quanta énergétique ou un patrimoine à haut quanta tel que construit ?

Q4-Quels sont les impacts et effets projetés en fonction des différents choix collectif relatif au quanta énergétique ?

Q5-Avons-nous la capacité de nous imposer collectivement des limites quand à l'utilisation de l'énergie?

Q6-Quels sont les besoins énergétique permettant d'assurer l'autonomie alimentaire à proximité du gisement de "gnr" localisé à Sainte-Sophie ?

Q7 Le "gnr" peut-il être utilisé à d'autres fins à proximité, éliminant à la source le besoin d'implanter une conduite souterraine?

Q8-Existe t'il d'autres solutions de recharge qui n'ont pas été déposé permettant de mieux servir la collectivité?

Q9- Un appel d'offre à la communauté pour le bloc d'énergie local issue du gisement à t'il été affiché avant de proposer la construction d'un gazoduc?

Q10- Les organisme du milieu ainsi que les citoyens à proximité du site ont-ils des besoins énergétique en "gnr"?

Q11-La zone d'étude déposé par le promoteur à t'elle atteinte un certain niveau d'autonomie alimentaire issue de ressources énergétique durable ? Des besoins futurs en "gnr" sont-ils à prévoir ?

Q12-Selon le modèle d'affaire déposé, les excédents pécuniaire générées seront- ils réinjecté afin de décontaminer le site et/ou procéder au traitement par phases du passif environnemental générateur de gaz ?

Q13 Considérant l'amplitude du passif enfouis actuellement non-évalué à sa juste valeur et/ou non internalisé, acheminer et dissiper l'énergie issue du GNR stocké à Sainte-Sophie via le mode opératoire économique en place est-il préventif quant à l'avenir du site?

Q14- Selon l'évaluation environnementale de site phase 1 commandé par Énergir sur les lots exploités par Waste Management ainsi que sur les autres lots le long du tracé projeté , la phase 2 n'est pas nécessaire,,,

Constat : Nous sommes face à un changement d'usage, déclarer que la phase 2 n'est pas requise revient à se fermer les yeux sur la réalité concernant le passif enfouis, après tous ses années de présence humaine, considérant la nature des activités, déclarer que les lots du tracé ne relèvent pas d'indice nous guidant vers la phase 2 brime de facto l'accès au savoir des citoyens, le niveau de contamination des lots ainsi qu'une évaluation de l'énergie requise à leurs remise en état est un préalable à la prise de décision éclairées attribuable au changement d'usage des lieux. Y faire exception par règlement ou autre stratagème n'est pas équitable envers les autres usagers du territoire.

Les lots occupées par Waste Management font fort probablement partie des sites les plus contaminé du Québec, leurs changement d'usage représente une opportunité d'internalisation des coûts d'évaluation de décontamination sans que les citoyens en défraient les frais puisqu'il est présentement détenue par un propriétaire privé.

Débourser pour l'enclenchement de la phase 2 intégrant l'ensemble des cellules d'enfouissement nous permettrait d'avoir l'heure juste quant à l'état des lieux. Le captage du biogaz n'est que le début d'un long processus de traitement projeté du passif environnemental au gisement de Sainte-Sophie. La phase 1 a été réalisé , vu l'usage , la phase 2 est un préalable a toute décision collective éclairée.

Nous vous demandons d'exiger l'évaluation du passif enfouis sous motifs de changement d'usage des lieux. En passant de site d'enfouissement à exploitateur de gisement l'évaluation du passif de l'intégralité des lots est un préalable à toute acceptabilité sociale.

Ces coûts se doivent d'être internalisé avant de prendre une décision collective, ne pas en tenir compte et omettre l'accès à ces données de base au citoyens semble brimer le préambule de la Loi sur la Qualité de l'Environnement.

Suite à deux séries de questions préalable de différents ministères, bien que l'étude d'impact a été jugé recevable, nous constatons que plusieurs enjeux n'ont pas été soulevés, cette demande à pour motif d'ouvrir une période de questions qui permettrait de guider les citoyens vers l'identification d'autres enjeux d'intérêt collectif.

Compte tenu de la complexité des enjeux relatif à notre avenir énergétique, de la difficulté de quantification et d'interprétation des impacts et effets pour les citoyens, de notre compréhension limité des enjeux, de notre propension agnotologique limitée ainsi que de l'observation de l'exclusion systémique de la 2e loi de la thermodynamique de nos paramètres économiques, afin d'appliquer le principe d'accès au savoir, de prévention ainsi que de subsidiarité au présent dossier, nous en profitons pour intégrer à la présente une demande, une prolongation de la période de question citoyenne équivalente à celle dont les ministères ont disposés afin d'étudier le projet déposé par le promoteur.

Nous vous proposons d'utiliser votre pouvoir discrétionnaire protégé par votre immunité ministérielle afin de prolonger la première partie de l'audience sur une échelle de temps favorisant la réflexion citoyenne, c'est à dire, à laisser un temps d'analyse raisonnable entre deux série de question de la part des citoyens.

Durant la nuit, nous ne sommes pas tous en mesure d'analyser les réponses afin de générer une autre question pour le lendemain, de plus , nous ne disposons pas d'un stock de pécule permettant de sous-contracter des tâches ou d'engager des analystes. En effet, nous sommes presque nu avec nos crayons à mine face à la rapidité d'exécution du processus de consultation.

Considérant la puissance des effectifs en ressources humaine préalablement investi avant le dépôt du projet par le promoteur, afin d'appliquer le principe d'équité, nous vous demandons, au préalable, le prolongement de la période de question afin de laisser le temps nécessaire aux citoyens de digérer les réponses pour ensuite les analyser à tête reposée.

Idem pour la deuxième partie de l'audience qui nécessite parfois plus de quinze minutes de temps de parole pour ceux qui ont moins développés leurs capacités à transmettre leurs mémoires ou leurs opinions sur format papier.

Limiter le temps de parole peut limiter significativement l'accès au savoir engendrant un impact sur l'enjeu relatif à l'équité du processus de consultation publique.

Les enjeux concernant l'utilisation projeté de l'énergie disponible sur un territoire est d'intérêts public, à l'heure actuelle, ils ne sont pas nécessairement tous identifiées et/ou sont à définir entre autre lors de la prochaine audience.

Pour ces motifs, une consultation élargie, sur une période de temps prolongé est nécessaire afin d'assurer l'élaboration de solution de rechange par les citoyens dont le Bape et/ou le Pape ainsi que les citoyens incluant les premières nations pourront s'inspirer pour formuler des avis ainsi que des recommandations aux différents gouvernements et entreprises sises sur notre territoire commun.

Quel quantité d'énergie sera éventuellement nécessaire à la décontamination du site exploité par Waste Management? Le gaz naturel renouvelable peut-il contribuer à en faciliter le traitement éventuel?

Les prochaines générations pourraient bénéficier de la mise en place d'une éventuelle fiducie de traitement post-fermeture constituant une solution de rechange ayant pour intention de valoriser , traiter et décontaminer le passif enfouis et ce, de façon durable en fonction des avancées technologiques ainsi que de l'avancement de nos connaissances.

Les excédents pécuniaires historiquement généré par Waste Management et Énergir peuvent, si nous le choisissons, être affecté à ceux déjà provisionné dans la fiducie de gestion post-fermeture en place afin d'affecter les ressources à un éventuel traitement post-enfouissement.

Si l'énergie couplé aux ressources humaines et pécuniaires sont mobilisés vers une intention commune, il est possible de mettre à jour notre patrimoine immatériel et matériel de façon durable au bénéfice des prochaines générations en traitant le passif enfouis.

Relativement à la présente demande de consultation, l'une des solutions de rechange préliminaire consisterait à valoriser l'énergie du gisement à des fins de réduction du passif enfouis, cela constituerait une proposition de solution locale applicable à un trouble de comportement global.

En internalisant les coût réel de décontamination évalué en phase 2 de l'étude environnementale de site normalement applicable au présent projet (un changement d'usage) une solution de rechange préliminaire permettant d'utiliser le "gnr" afin de décontaminer le passif enfouis au lieu de dissiper cette énergie dans une broue d'intérêts pécuniaire expédié dans le réseau de gaz de schiste en place constituerait une opportunité de valorisation socialement plus équitable pour les générations successives.

Il y a actuellement plusieurs autres sites d'enfouissement dans le monde qui génèrent du "gnr", utiliser notre propre "gnr" localement afin d'éliminer notre recours à l'enfouissement parallèlement à la mise en œuvre effective d'une réduction de l'utilisation de l'énergie entre autre par l'application de différentes mesures accélérée de réduction à la source semble être une avenue plus prometteuse pour notre avenir que l'injection de gaz naturel renouvelable dans un réseau de distribution de gaz de schiste dont l'énergie injecté contribuera au processus d'addition énergétique mondiale. Ces solutions de recharge projetées constituerait un patrimoine immatériel représentant un intérêt global offrant une portée de transmission extra territoriale.

Nous sommes d'avis qu' acheminer l'énergie sans prévoir son utilisation projeté et ce, sans tenir compte de l'impact environnemental et social du pécule générée n'est définitivement pas un gage de viabilité et d'équité .

Avant que les citoyens choisissent de dissiper l'énergie issue de leurs geste antérieur à même un réseau de distribution de gaz de schiste, tel que stipulé dans la mission du BAPE qui veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique, considérant que les membranes d'étanchéité ne sont pas éternelles, que le paradigme du pompage de lixiviat perpétuel constitue un lègue de patrimoine immatériel et matériel représentant un passif environnemental générateur de méthane pour les générations présente et futures, nous vous demandons d'agir en conséquence et d'octroyer au BAPE le mandat de consultation enchâssé dans la Loi sur la qualité de l'environnement afin que tous les citoyens puissent poser des questions et prendre des décisions éclairées concernant les différentes options de valorisations.

La deuxième partie de l'audience projeté permettrait alors une bonification citoyenne de la grille de détermination des enjeux concernant le présent projet en fonction des réponses obtenue en première partie.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes demandes, veuillez agréer, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alexandre Richard
Citoyen